

ACTE D'OCTROI

En vertu du présent rapport de contrôle portant sur le respect des dispositions afférentes au label de surveillance KVH[®], le Groupement de surveillance de la construction en bois massif décerne à la société

Merkle Holz GmbH Säge- und Hobelwerk

Straßer Weg 24

D-89278 Nersingen-Oberfahlheim,

le droit d'arborer la marque KVH[®], y compris sous la forme de la marque textuelle et figurative reproduite ci-dessous.



L'octroi du droit d'arborer le label de surveillance KVH[®] s'assortit de l'obligation de respecter, présentement et à l'avenir, les obligations énoncées dans les dispositions afférentes audit label de surveillance KVH[®].

Wuppertal, avril 2015

Überwachungsgemeinschaft Konstruktionsvollholz e.V.



Franz Merkle (Président)



Johannes Niedermeyer (Porte-parole de
la Commission de surveillance)